

Arrêté n° 2018 0193 du 30 MAI 2018

modifiant l'arrêté n° 20140383 du 17/12/2014 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique (NOR : BCFF0902558L) Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les

administrations et les établissements publics de l'Etat (NOR : BCRF1102030D)

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein de certains établissement publics administratifs relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires.

Vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel au Comité Technique du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté n° 20140383 du 17 décembre 2014 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes,

Considérant la démission de M. Jérôme BOYER, membre SNE/FSU suppléant, et la proposition du syndicat en date du 5 avril 2017, de son remplacement par M. Gaël KARCZEWSKI, garde-moniteur du Massif Aigoual,

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: à compter du 5 avril 2017, M. Gaël KARCZEWSKI, garde-moniteur du Massif Aigoual remplace en qualité de représentant du personnel suppléant, M. Jérôme BOYER, technicien Connaissance et Veille du territoire.

Article 2:

Les autres dispositions de l'arrêté du 17/12/2014 demeurent identiques.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Anne LEGILE

Réserve de BIOSPHERE Justes & Citt ETOR.

Parchational des Covennes 6 his place du Palago 48 fou Fforce Trois Riveres 18l - \$3 # 4 to 49 \$3 ## Fas - 33 ## 4 66 49 \$3 ##